

CÔTE-D'OR JUSTICE

# Nicole Belloubet, une ministre pleine de bonnes intentions

La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, était en visite vendredi à Dijon, où il a été question de recrutement et de politique d'aménagement des peines.

Voilà une profession qui ne pourra plus dire que son ministère de tutelle de s'intéresse pas à elle. Entre Christiane Taubira en 2014, Jean-Jacques Urvoas, à deux reprises en 2016, et enfin Nicole Belloubet, vendredi, les élèves de l'école nationale des greffes de Dijon ont vu défiler pas moins de trois gardes des Sceaux en un peu plus de trois ans. Sans oublier la visite de l'ex-chef de l'État François Hollande, qui s'était également rendu dans les locaux du boulevard de la Marne fin 2016.

## « Des efforts considérables en termes de recrutement »

« Vous êtes les techniciens de la procédure judiciaire », a insisté hier Nicole Belloubet, face à quelque 230 greffiers stagiaires, dont 217 ont prêté serment à cette occasion, lui permettant de rappeler que cent nouveaux postes de greffiers seront créés en 2018, à l'échelle nationale. « Oui, il y a des vacances



Après avoir visité l'école nationale des greffes, Nicole Belloubet s'est rendue à la cour d'appel de Dijon, puis dans les locaux du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation). Photo Philippe BRUCHOT

de poste de greffe, je le suis. Votre fonction est indispensable aux tribunaux et, pour me rendre régulièrement dans les juridictions, j'en connais les contraintes. Mais je pense que la numérisation, qui constitue l'un des premiers chantiers que j'ai souhaité mener, devrait modifier et alléger vos tâches. »

Une bienveillance à l'égard d'un secteur judiciaire en souffrance depuis de nombreuses années et qui attend beaucoup de ce nouveau gouvernement. « Lors de mes déplacements, je rencontre à la fois des chefs de juridiction volontaristes et des magistrats très impliqués, qui doivent aussi faire face à la

multiplicité des charges qu'ils ont à gérer. Mais on ne peut pas nier que depuis plusieurs années, il y a des efforts considérables en termes de recrutement de personnels et de magistrats. Et ces efforts vont continuer puisque le budget 2018, pour la justice, permet de créer mille emplois supplémentaires. Et il continuera à y avoir des créations d'emplois dans les années à venir. Donc j'espère que ces créations, jointes à des évolutions sur notre manière de travailler, nous permettront de leur offrir de meilleures conditions pour exercer leur métier. »

## Une nouvelle mission pour Didier Paris

Le second volet de la visite de Nicole Belloubet était consacré à la politique d'aménagement des peines. Ainsi, elle a visité le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) de Dijon. Et sur ce point, la garde des Sceaux a expliqué que le gouvernement souhaite travailler dans une « double perspective ». « Il faut d'abord assurer la création de places de prison, pour permettre que les détentions s'effectuent dans des conditions de dignité et de sécurité satisfaisantes. Mais nous voulons également travailler sur la diversification des peines. Non pas en créant de nouvelles, car nous disposons déjà d'une boîte à outils suffisamment remplie. Mais en permettant aux magistrats de prononcer réellement des peines diversifiées. C'est-à-dire, bien sûr, de l'emprisonnement quand cela est nécessaire. Mais aussi des placements en surveillance électronique, ou encore des travaux d'intérêt général. » À ce sujet, Nicole Belloubet a profité de sa visite en Côte-d'Or pour annoncer que le député de la cinquième circonscription, Didier Paris (REM, présent hier), se verrait prochainement confier une mission spécifique sur les travaux d'intérêt général.

Bertrand Lhote

## « On sent une vraie volonté de sa part »

Depuis trois ans, le Dijonnais Paul Marconnot préside l'Association nationale des visiteurs de prison (ANVP). Le 6 novembre, il a écrit aux cinq députés du département pour les alerter sur la proposition de loi dite « pour le redressement de la justice », récemment adoptée au Sénat et qui sera bientôt soumise à l'Assemblée nationale. « Alors que l'éligibilité à l'aménagement de peine par un juge de l'application des peines (JAP) était d'office pour les peines d'emprisonnement allant jusqu'à deux ans (pour un primo délinquant) et un an (pour un délinquant en récidive), ces limites seraient réduites de moitié si la loi était adoptée. Ce qui réduirait d'autant le nombre de personnes éligibles », explique-t-il. Cette loi, proposée par les Républicains, a

toutefois peu de chance d'aboutir. Une chose est certaine, elle semble en totale inadéquation avec le discours tenu vendredi à Dijon par la garde des Sceaux, Nicole Belloubet. Une ministre qui a d'ailleurs reçu Paul Marconnot en septembre. « Globalement, nous sommes plutôt en phase sur les chantiers prioritaires qu'elle souhaite mettre en place. Lors de notre entrevue, j'ai d'ailleurs senti une ministre très à l'écoute. On sent une vraie volonté de sa part. Notre seule inquiétude aujourd'hui, c'est de nous assurer que tous ces chantiers ne seront pas menés uniquement entre professionnels de la magistrature. Mais bien en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde pénitentiaire, dont le tissu associatif », conclut le président de l'ANVP.